

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Maurice COUDERC.

Etaient présents : M. Laurent ALEXANDRE – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Michel BAERT – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mmes Brigitte CUESTA – Laurianne VINCENT – MM. Jean-Pierre BALDIT – Théo BENTRARI – Alain SOLIGNAC – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mathilde KART-BENTRARI – Mme Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Magali GARRIC – M. Francis GAUBERT – Mme Amélia AYORA – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : M. Denis GRUSZKA à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. Bernard D'IVERNONIS à Mme Marie-Claude AGELOU
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Subventions – Classes transplantées et sorties Piscine –
Exercice 2022 (année scolaire 2021/2022).**

Mme CUESTA, Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que la Commune apporte, comme chaque année, une participation aux Classes Transplantées et sorties Piscine aux écoles de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

DECIDE de verser les subventions suivantes concernant l'année scolaire 2021-2022 :

Classes transplantées (du CE2 au CM2)

- C.P.E. COMBES 450 €
- C.P.E. AUBIN 1 800 € + 70 €/enfant à partir du 26^{ème} enfant
- C.P.E. LE GUA 1 800 € + 70 €/enfant à partir du 26^{ème} enfant

Sorties Piscine

- C.P.E. COMBES 260 €
- C.P.E. AUBIN 260 €
- C.P.E. LE GUA 260 €

Ces subventions seront versées sur présentation de justificatifs.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **12 juillet 2022**.

Publiée ou Notifiée le **12 juillet 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Mme TEULIER

Pour extrait conforme,



L'Adjoint au Maire,



M. JOSEPH-EDMOND